

Gestion des déchets et assimilés - 2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2021

Communauté de communes
Vie et Boulogne



Vie et Boulogne communauté de communes

SOMMAIRE

PARTIE I : Les indicateurs techniques	2
I. Présentation générale du service.....	2
1. Le territoire desservi.....	2
2. L'organisation générale du service Gestion et valorisation des déchets	2
3. Les moyens humains	3
4. Les principaux investissements en 2021	3
II. La prévention des déchets	4
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	4
2. Mise en place d'un plan de prévention des déchets	5
3. Description des actions menées en 2021	5
III. La collecte des déchets : organisation.....	6
1. Organisation de la collecte en porte à porte	6
2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire.....	7
3. Les déchèteries.....	7
4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	9
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages	9
1. Les données générales	9
2. Les ordures ménagères	10
3. La collecte sélective	10
4. La collecte en déchèterie.....	12
5. La collecte du textile.....	14
6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales	14
V. Le traitement des déchets.....	14
1. Les sites de traitement	14
2. Les tonnages traités sur le territoire	15
PARTIE II : Les indicateurs techniques et financiers	16
I. Les modalités d'exploitation	16
1. L'organisation du service.....	16
2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises	16
II. Le coût du service et son financement.....	17
1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	17
2. La nature des charges et des produits de fonctionnement.....	18
3. Le financement du service.....	19

PARTIE I : Les indicateurs techniques

I. Présentation générale du service

1. Le territoire desservi

La Communauté de communes de Vie et Boulogne est constituée de 15 communes :

- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Bellevigny
- Falleron
- Grand'Landes
- La Chapelle-Palluaud
- La Genétouze
- Le Poiré-sur-Vie
- Les Lucs-sur-Boulogne
- Maché
- Palluaud
- Saint-Denis-la-Chevasse
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Paul-Mont-Penit










Population légale 2021
45 120 habitants

Population DGF 2021
46 372 habitants



2. L'organisation générale du service Gestion et valorisation des déchets

La Communauté de communes dispose de la compétence collecte uniquement. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE...
Compétence CCVB	Porte à porte						
	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement/valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Saint Gobain, Chateaubriant (16)	Filière agricole	Filières de recyclage

3. Les moyens humains

En 2021, le service se compose de :

- 1 responsable de service relation usagers et suivi de la facturation
- 1 agent technique pour le suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants
- 3 agents administratifs pour le suivi du fichier des abonnées et relation usagers
- 1 chargé de mission Prévention des déchets depuis le 1^{er} juillet
- 12 agents de déchèterie

4. Les principaux investissements en 2021

En 2021, la Communauté de communes Vie et Boulogne a investi dans :

- Des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- Quatre colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères, le verre et le papier en apport volontaire
- Des composteurs
- Plusieurs colonnes aériennes pour la collecte du verre et du papier
- Un conteneur maritime pour le stockage des déchets électriques sur la déchèterie du Poiré sur Vie
- Le barriérage avec le contrôle d'accès pour les 6 déchèteries
- Lancement de l'AMO pour la conception et la réalisation de la future déchèterie intercommunale à Aizenay.

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice pour l'année concernée par rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages OMR (T)	7065	7145	7191	7123	7212	7181	7110	6379	6400	5708	4714	4684
Ratio kg/hab	180	177	172	167	166	162	158	148	147	129	106	104
Indice de réduction des quantités	100	-2%	-4%	-7%	-8%	-10%	-12%	-18%	-19%	-28%	-41%	-42%

Evolution de la COLLECTE SELECTIVE

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages CS (T)	3612	3750	3748	3847	3912	3972	4028	4102	4285	4624	4975	5192
Ratio kg/hab	92	93	90	90	90	90	90	95	98	105	112	115
Indice de réduction des quantités	100	+1%	-2%	-2%	-2%	-2%	-3%	-3%	+7%	+14%	+21%	+25%

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES (OMR + CS)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages OMA (T)	10677	10895	10940	10970	11124	11153	11139	10481	10686	10332	9689	9876
Ratio kg/hab	272	269	262	257	256	252	248	243	245	234	217	219
Indice de réduction des quantités	100	-1%	-4%	-6%	-6%	-7%	-9%	-11%	-10%	-14%	-20%	-17%

Evolution des DECHETS MENAGERES ET ASSIMILES (OMR + CS + DECHETERIES)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages DMA (T)	20375	22843	22634	21823	23194	24000	23750	23546	23869	23954	22221	25647
Ratio kg/hab	519	564	543	512	534	543	528	546	547	542	498	568
Indice de réduction des quantités	100	+9%	+5%	-2%	+3%	+5%	+2%	+5%	+5%	+4%	-4%	+9%

Pour répondre à la loi sur la Transition Energétique pour La Croissance Vertes (TELCV), l'objectif était d'atteindre une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, c'est-à-dire de passer de 519 kg/hab à 467 kg/hab. Cet objectif n'est pas atteint car le ratio en 2020 est de 498 kg/hab. Les efforts sont à poursuivre.

2. Mise en place d'un plan de prévention des déchets

Depuis 2009, le syndicat départemental Trivalis met en œuvre pour le compte des collectivités adhérentes des programmes de prévention (contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, territoire zéro déchet, zéro gaspillage, prévention des déchets et économie circulaire).

Par le biais de son propre programme de prévention des déchets, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a souhaité accentuer les actions locales en ciblant des thématiques prioritaires du territoire.

Afin de porter ce projet, une chargée de mission a été recrutée en juillet 2021 avec comme objectifs de réaliser un diagnostic du territoire, d'identifier les principaux gisements d'évitement et d'élaborer un programme d'actions pour 6 ans avec des objectifs et indicateurs de suivi.

Ce programme d'actions est également en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vie et Boulogne.

Sa principale mission est d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan va démarrer en 2022 pour une durée de 6 ans.

3. Description des actions menées en 2021

a. Le compostage

La Communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition gratuitement des composteurs en plastique.

En 2021, 750 composteurs ont été distribués.

b. Les ateliers prévention réalisés en 2021

Pour le lancement du PCAET et en partenariat avec Trivalis, **3 ateliers zéro déchet « C'est moi qui l'ai fait » ont été proposés.**

2 ateliers ont été annulés par manque d'inscriptions. L'atelier maintenu (10 personnes) portait sur **l'entretien de la maison** (fabrication d'un nettoyant multi-usages et de lessive).

Le stand de démonstration Zéro Déchet de Trivalis a également été installé lors de la foire des Lucs- sur-Boulogne le 23 octobre 2021.



c. Les animations scolaires et les visites de sites par Trivalis

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, évènements...).

En 2021, 14 interventions pédagogiques ont été réalisées dans 3 établissements du territoire, soit 243 élèves sensibilisés.

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites de sites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (usine de tri-compostage).

En 2021, 20 visites ont été organisées, soit 556 visiteurs en provenance de Vie et Boulogne dont:

- A Vendée TRI : 12 visites scolaires soit 371 élèves et 3 visites grand public soit 42 visiteurs.
- A Trivalandes : 4 visites scolaires soit 131 élèves et 1 visites grand public soit 12 visiteurs.

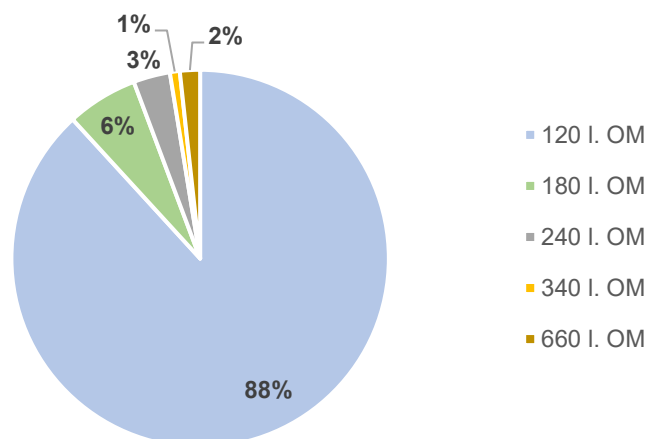
III. La collecte des déchets : organisation

L'ensemble de la collecte est réalisé en prestation privée. La gestion a été confiée à la société Grandjouan Véolia depuis le 1^{er} janvier 2019.

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

Pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, les usagers disposent de bacs roulants pucés. Au 31 décembre 2021, la répartition des volumes de bacs était la suivante :



88% des bacs distribués sont des 120L

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, peuvent bénéficier d'une collecte toutes les semaines voire deux fois par semaine.

Afin d'identifier leur semaine de collecte, les habitants reçoivent un calendrier en fin d'année.

b. Les emballages

La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Ils sont mis à disposition des usagers gratuitement à l'accueil de chaque mairie et de la Communauté de communes.

La collecte est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour que la collecte des ordures ménagères.



2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

25 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour d'un volume de 80L, sont réparties sur le territoire.

Elles permettent de palier aux oublis de collecte, aux surplus de déchets ainsi qu'aux apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 154 colonnes à verre et 123 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

31 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relai Atlantique. En 2022, il est prévu le revoir le maillage des emplacements et rajouter des colonnes selon les besoins sur certaines communes.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Saint Denis la Chevasse et Saint Paul Mont Penit.

Le gardiennage est effectué en régie avec deux agents par déchèterie. Des agents de chez Tremplin-Acemus pallient aux absences éventuelles des agents.



b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants :

- ✓ *Le bois*
- ✓ *Le carton*
- ✓ *Le mobilier*
- ✓ *Les déchets verts*
- ✓ *La ferraille*
- ✓ *Les gravats*
- ✓ *Les plaques de plâtre*
- ✓ *Les plastiques souples*
- ✓ *Les plastiques rigides*
- ✓ *Le polystyrène*
- ✓ *Les déchets dangereux*
- ✓ *Les déchets ultimes*
- ✓ *Les déchets électriques et électroniques*

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la Communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche, les dépôts sont limités à 2m³ par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie.

c. Les horaires d'ouverture

En 2021, les horaires d'ouverture ont changé. 3 déchèteries (Aizenay, Bellevigny et Le Poiré-sur-Vie) sont maintenant ouvertes toute la journée du mercredi. Les horaires de la déchèterie de St Paul Mont Penit ont été harmonisées avec des 5 autres sites.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30– 17h30		13h30– 17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30– 17h30		13h30– 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30			9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Verre	Papier	Déchèteries	Textile
Type de contenant	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Bennes	Bornes
Nombre	154	123	6	31
Population	46 372	46 372	46 372	46 372
Ration contenant/habitant	301	374	7729	1496

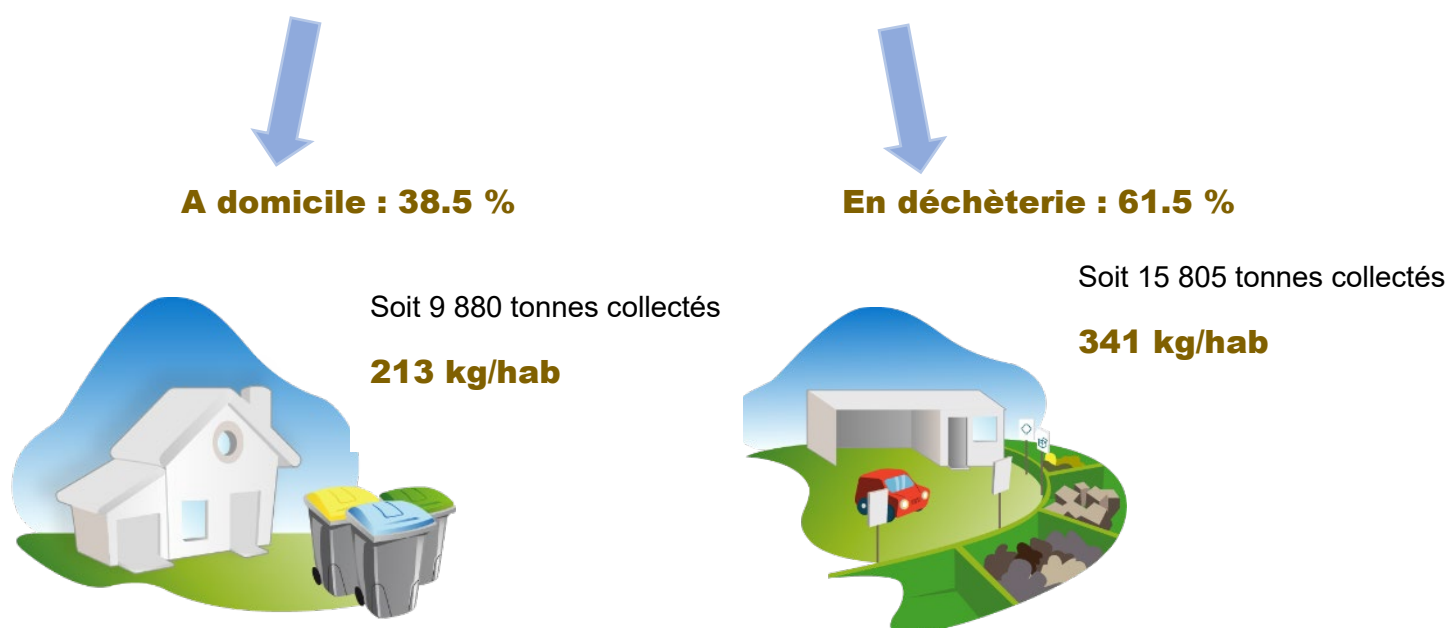
Citéo recommande un point d'apport volontaire verre ou papier pour 600 habitants. Eco TLC préconise une borne textile pour 1500 habitants, ce qui est respecté sur le territoire. Aussi, l'ensemble du parc de Vie et Boulogne répond aux recommandations permettant l'octroi des subventions des éco-organismes.

En Vendée, le ratio moyen est une déchèterie pour 11 700 habitants. Il est pris en compte aussi la répartition géographique avec une déchèterie à moins de 10/15 km de chaque foyer. De part l'implantation des 6 déchèteries, la situation de la collectivité est bien en deçà de ces deux indicateurs.

IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

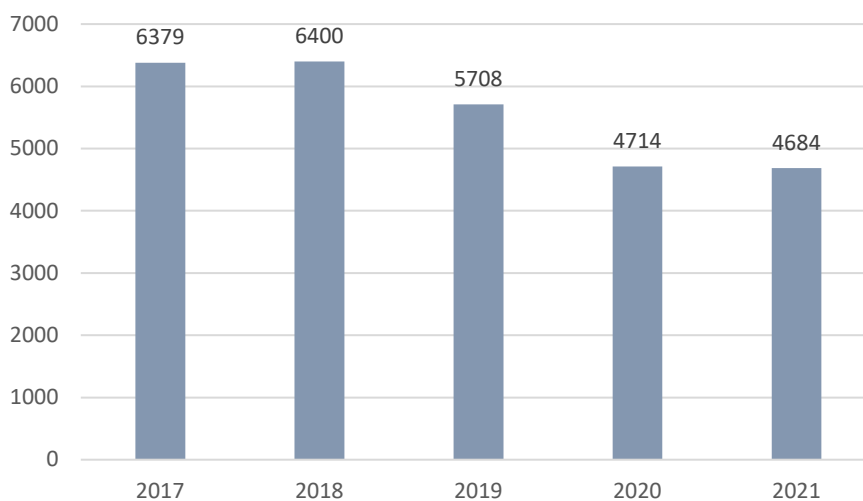
1. Les données générales

En 2021, 25 685 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **554 kg/hab**.



2. Les ordures ménagères

En 2021, **4684 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectés sur l'ensemble du territoire.



Evolution des tonnages d'ordures ménagères

A partir de 2019, les tonnages d'ordures ménagères baissent significativement avec le projet puis la mise en place de la redevance incitative sur le territoire en 2020. En 2021, les tonnages stagnent.

Ce qui représente 101 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant.

3. La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

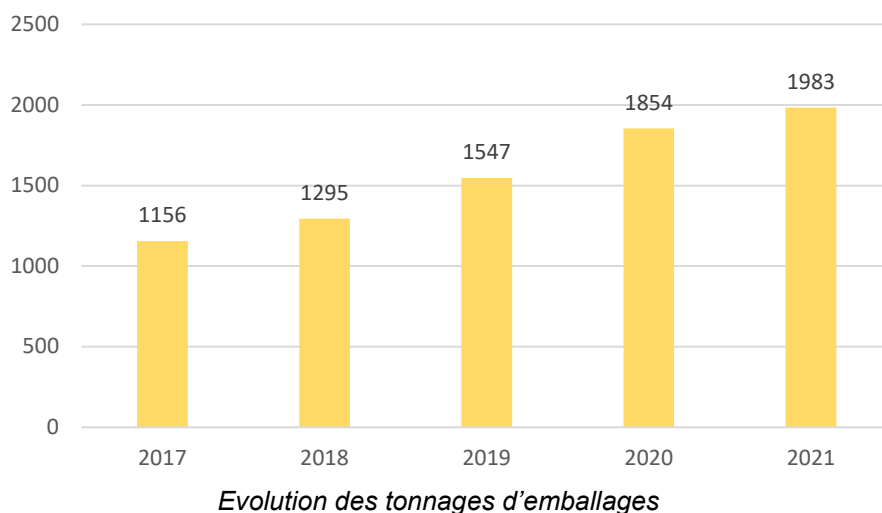
- Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- Les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre
- Le papier

En 2021, **5 196 tonnes** ont été collectés sur l'ensemble du territoire.

a. Les emballages

En 2021, **1 983 tonnes** ont été collectés soit **42.8 kg/hab.**

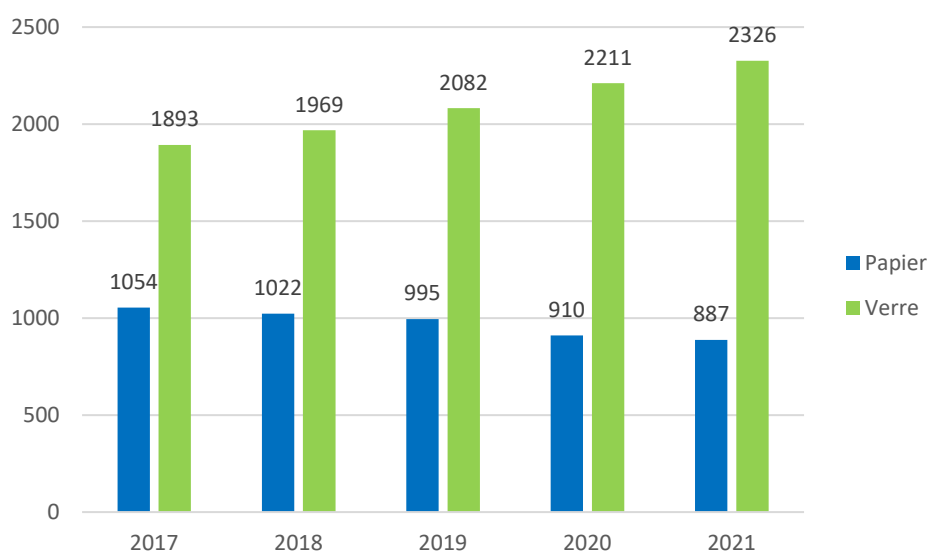




Depuis 5 ans, les tonnages d'emballages ne cessent d'augmenter dont une hausse de 7% entre 2020 et 2021.

b. Le verre et le papier

En 2021, 887 tonnes de papier soit **19.1 kg/hab** et 2236 tonnes de verre soit **50.2 kg/hab** ont été collectés sur le territoire.



Evolution des tonnages du verre et du papier

Depuis plusieurs années, les tonnages de papier sont en constante diminution. A l'inverse, les tonnages de verre continuent d'augmenter dont une hausse de 5% entre 2020 et 2021.

4. La collecte en déchèterie

a. Bilan des tonnages 2021

	2 020		2 021		Evolution
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	
Déchets non dangereux	12 405	271,5	15 664	337,8	26%
<i>Déchets ultimes</i>	2 075,7	45,4	2 238,9	48,3	6%
<i>Bois</i>	857,9	18,8	922,5	19,9	6%
<i>Carton</i>	539,9	11,8	659,4	14,2	20%
<i>Ameublement</i>	998,6	21,9	1 247,3	26,9	23%
<i>Déchets végétaux</i>	3 861,0	84,5	4 961,3	107,0	27%
<i>Déchets Electriques et Electroniques</i>	409,3	9,0	465,6	10,0	12%
<i>Ferraille</i>	603,0	13,2	661,5	14,3	8%
<i>Gravats</i>	2 810,6	61,5	4 139,4	89,3	45%
<i>Plaques de plâtre</i>	30,2	0,7	90,6	2,0	195%
<i>Plastique rigide</i>	152,0	3,3	159,5	3,4	3%
<i>Plastique souple</i>	9,7	0,2	10,2	0,2	3%
<i>Polystyrène</i>	12,9	0,3	15,8	0,3	20%
<i>Souches</i>	26,4	0,6	64,7	1,4	142%
<i>Amiante</i>	15,9	0,3	27,4	0,6	70%
<i>Extincteurs</i>	1,5	0,03	0,0	0,0	-100%
Déchets dangereux	123,5	2,7	141,4	3,1	14%
<i>Hors REP EcoDDS</i>	47,2	1,0	51,8	1,1	10%
<i>REP EcoDDS</i>	47,2	1,0	52,4	1,1	11%
<i>Batteries</i>	4,5	0,1	5,9	0,1	29%
<i>Huiles</i>	24,6	0,5	31,3	0,7	27%
TOTAL Déchèterie	12 528	274	15 805	341	26%

15 805 tonnes de déchets ont été apportés sur 6 déchèteries du territoire en 2021 soit **341 kg/hab/an**. Les apports en 2021 ont augmenté en moyenne de 26% par rapport à 2020.

b. Evolution des tonnages collectés par déchèterie (hors déchets dangereux)

Entre 2020 et 2021, toutes les déchèteries ont augmenté leurs tonnages avec une moyenne générale de 26%.

L'année 2020 étant une année exceptionnelle avec la fermeture des déchèteries pendant 2 mois à cause de la crise sanitaire, il est intéressant de comparer les tonnages à l'année 2019. Il est constaté une hausse moyenne de 16% entre 2019 et 2021.

Déchèterie	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2021/2020		Evolution 2021/2019	
Aizenay	3071	2838	3602	27%	↗	17%	↗
Bellevigny	1955	1712	2194	28%	↗	12%	↗
Le Poiré sur Vie	2928	2563	3189	24%	↗	9%	↗
Les Lucs sur Boulogne	1857	1911	2239	17%	↗	21%	↗
St Denis la Chevasse	786	620	805	30%	↗	2%	↗
St Paul Mont Penit	2885	2760	3636	32%	↗	26%	↗
Total	13483	12405	15664	26%	↗	16%	↗

Répartition des tonnages entre les 6 déchèteries

>20% des tonnages collectés

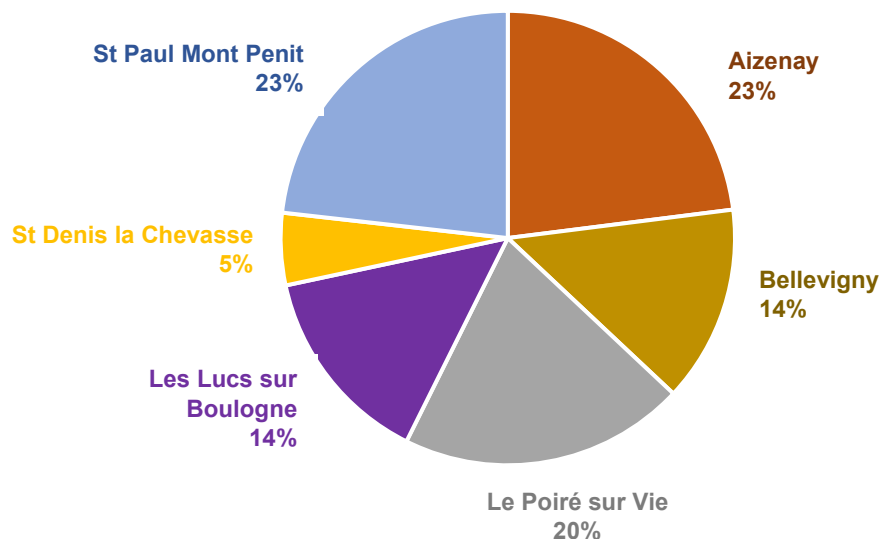
Déchèterie d'Aizenay
Déchèterie de St Paul Mont Penit
Déchèterie du Poiré sur Vie

Entre 10 et 20% des tonnages collectés

Déchèterie de Bellevigny
Déchèterie des Lucs sur Boulogne

< 10 des tonnages collectés

Déchèterie de St Denis la Chevasse



c. La Recyclerie Cœur Vendée

Depuis 2016, la Communauté de communes Vie et Boulogne est partenaire de la Recyclerie Cœur Vendée avec le Pays des Achards et la Roche-sur-Yon Agglomération.

Elle est gérée par l'association Les Chantiers du Réemploi en partenariat avec Trait d'Union. Depuis juillet 2021, ils ont intégré de nouveaux locaux permettant d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers.

La déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit est le seul point de récupération sur les 6 déchèteries. En 2021, **8 302 kg d'objets** (vaisselle, papeterie, décoration, jeux, meubles, puériculture...) ont été donnés.



5. La collecte du textile

31 bornes destinées à la collecte des textiles usagés sont mises à disposition par le Relai Atlantique sur le territoire.

En 2021, **254 tonnes** ont été collectés, représentant **6.68 kg/habitant**.

6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

Année 2021	Tonnages CCVB	kg/hab/an CCVB	kg/hab/an Vendée	Ecart
Ordures ménagères	4684	101	142,4	-41,4
Emballages	1983	42,8	41,1	1,7
Verre	2326	50,2	52,2	-2
Papier	887	19,1	19,9	-0,8
Déchèterie	15805	340,8	373,7	-32,9
Total	25685	553,9	629,3	-75,4

En 2021, **25 685 tonnes de déchets ont été collectés** sur le territoire Vie et Boulogne soit en moyenne, **554 kg par habitant**.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 75 kg par habitant** dont 41.4 kg par habitant en moins pour les ordures ménagères.

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement

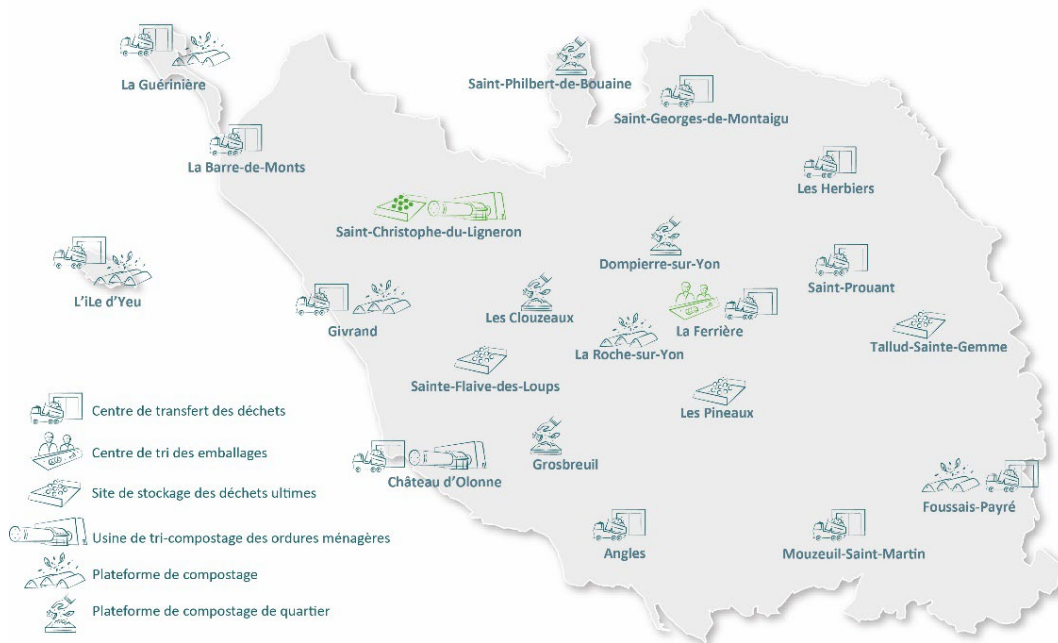
➤ Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-Mécano Biologique (TMB) Trivalandes à Saint Christophe du Ligneron.

➤ Pour la collecte sélective

Les emballages ménagers sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à la Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, acier, aluminium, carton...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le verre et le papier sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite envoyés directement dans des usines de recyclage.



2. Les tonnages traités sur le territoire

Evolution du TAUX DE REDUCTION du tonnage des DECHETS du territoire et ENFOUIS (DECHETS ULTIMES)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'enfouissement	14%	13%	12%	9%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	9%	9%
Tonnages enfouis	2 278	2 946	2 612	2 071	1 875	1 950	1 936	1 949	1 927	1 945	2 076	2 212
Indice de réduction des quantités	100	+6%	-6%	-25%	-33%	-30%	-30%	-30%	-31%	-30%	-25%	-20%

Les objectifs de la loi TELCV est de diminuer de l'enfouissement de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% à l'horizon 2025.

Les 30% étaient atteints de 2014 à 2019. Cependant, la hausse des déchets ultimes en 2020 et 2021 ne permet plus de répondre aux exigences de la réglementation.

PARTIE II : Les indicateurs techniques et financiers

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 123 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 154 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis
Traitement	TMB Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant annuel de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	Marché public	5 ans reconductible 2 fois un an	Sans montant minimum et maximum	31/12/2025
Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	Marché public	2 ans	100 000 € HT	31/11/2021
Socoplast	Fourniture de sacs jaunes	Marché public	3 ans	Maxi : 200 000 € HT	21/12/2024
Quadria	Fourniture de puces RFID	Marché public	3 ans	Maxi : 50 000 €	07/01/2022
ESE / CITEC	Acquisition de bacs roulants	Marché public	3 ans	Maxi : 150 000 €	07/01/2022
SULO	Acquisition et installation de colonnes enterrées	Marché public	3 ans	Sans montant minimum et maximum	01/01/2022
TRADIM SAS	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	Marché public	5 ans	Montant maximum 60 850 €	31/12/2024
ATELIA	AMO Déchèterie Aizenay	Marché public	24 mois	77 400 €	06/10/2023

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 131 522 €	RECETTES 5 029 979 €
<u>Opérations réelles :</u>		
Chapitre 011 : <i>Charges à caractère général</i>	1 678 578 €	Chapitre 002 : <i>Résultat reporté de fonctionnement</i>
Chapitre 012 : <i>Charges de personnel</i>	553 221 €	Chapitre 70 : <i>Prestations de service (redevance incitative)</i>
Chapitre 65 : <i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeurs)</i>	1 577 586 €	Chapitre 75 : <i>Autres produits de gestion courante</i>
Chapitre 66 : <i>Charges financières</i>	6 129 €	
Chapitre 67 : <i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>	59 201 €	Chapitre 77 : <i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i>
<u>Opérations d'ordre :</u>		
Chapitre 042 : <i>Amortissements des biens acquis</i>	256 805 €	Chapitre 042 : <i>Amortissements des subventions reçus</i>

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES 254 489 €	RECETTES 1 275 149 €
<u>Opérations réelles :</u>		
Chapitre 016 : <i>Emprunts</i>	20 000 €	Chapitre 001 : <i>Excédent antérieur reporté</i>
Chapitre 020 : <i>Immobilisations incorporelles</i>	1 123 €	Chapitre 10 : <i>FCTVA</i>
Chapitre 021 : <i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>	203 844 €	Chapitre 13 : <i>Subventions d'investissement</i>
<u>Opérations d'ordre :</u>		
Chapitre 040 : <i>Amortissements des subventions reçues</i>	29 521 €	Chapitre 040 : <i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et Valorisation des déchets, accompagné par l'Ademe et un cabinet d'études et de conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPTA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Charges HT 2021	€	€/habitant
Charges de structure	242 581	5,4
Charges de communication	22 332	0,5
Charges techniques	4 744 074	105
<i>Prévention</i>	39 004	0,9
<i>Collecte et pré collecte</i>	2 139 966	47,4
<i>Transfert/transport</i>	762 973	16,9
<i>Traitement</i>	1 802 131	39,9
TOTAL des charges	5 008 987	111
Produits 2021	€	€/habitant
Produits industriels (vente matériaux...)	395 102	8,8
Soutiens des éco organismes	845 063	18,7
Aides	104 928	2,3
Total des produits	1 345 093	29,8
Coût aidé HT	3 663 894	81,2
Financement du service	€	€/habitant
Contributions usagers	3 763 792	83,4
Contributions professionnels	13 875	0,3
Total du financement	3 777 667	83,7

En 2021, le coût aidé par habitant pour la gestion des déchets s'élève à 81.20€ HT. Il est inférieur au coût national médian pour le milieu considéré (mixte rural) qui est de 86 €/HT/habitant.

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance Incitative. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les tarifs de la redevance incitative présentés ci-dessous restent inchangés depuis 2020.

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	155 €	4 €
180 litres	230 €	5 €
240 litres	305 €	6.50 €
340 litres	435 €	9.50 €
660 litres	590 €	11 €
770 litres	725 €	14 €



Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	155 €	1.60 €

Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €

